

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 19 FEVRIER 2025

DELIBERATION N°2025-02 DU COMITE SYNDICAL

Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget Principal

Le comité syndical, légalement convoqué le 7 février 2025 s'est réuni en séance plénière le mercredi 19 février 2025 à 14H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Bertrand COUTURIER
Jean-Luc GAUTHIER (CACN)
Thierry FAVARCQ
Sylvie THOMAS,
Bruno MILLIERE
Yves RIBET,

Jean-Luc VIEREN,
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Thierry GUYOT,
Gilbert LIENHARD,
Pascale GROSJEAN
Jacques MERCIER

Pouvoirs :

Jean Charles Rochard à Jean-Luc Gauthier (Amognes Cœur du Nivernais)

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

-:-:-:-:-:-:-:-

Cadre de référence

- VU Le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;

- ✚ VU Le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-2121-14 alinéa 2, L 2121-31 et L1612-12 concernant les modalités d'approbation du compte administratif ;
- ✚ VU L'instruction comptable M57 ;

- ✚ VU le rapport n° 2.

CONSIDERANT que Monsieur Fabien Bazin, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr Thierry GUYOT, pour le vote du compte administratif.

CONSIDERANT les dépenses et recettes du syndicat mixte présentés, notamment dans différents projets subventionnés.

CONSIDERANT le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le Trésorier,

I – Fonctionnement

Chapitres	Libellés	Montants
70	Produits des services	38 374.71 €
74	Dotations et participations	614 965.42 €
75	Autres produits de gestion courante	132 125.55 €
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
042	Opérations ordre transferts entre sections	573 800.53 €
013	Atténuations de charges	4 554.98 €
<i>Sous-total recettes section de fonctionnement</i>		<i>1 363 821.19 €</i>
R002	Excédent de fonctionnement reporté de 2023	1 036 922.21 €
<i>Total recettes section de fonctionnement</i>		<i>2 400 743.40 €</i>
011	Charges à caractère général	291 234.25 €
012	Charges de personnel	696 437.83 €
65	Autres charges de gestion courante	51 367.75 €
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
042	Opérations d'ordre entre section	494 025.31 €
<i>Total Dépenses section de fonctionnement</i>		<i>1 533 065.14 €</i>
<i>Excédent de la section de fonctionnement</i>		<i>867 678.26 €</i>

La section de fonctionnement présente un excédent de 867 678.26 €.

II – Investissement

Chapitres	Libellés	Montants
10222	FCTVA	10 769.10 €
13	Subventions d'investissement	22 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
040	Opérations d'ordre entre sections	494 025.31 €
	Sous-total recettes section d'investissement	526 794.41 €
R001	Excédent d'investissement reporté de 2023	133 812.77 €
	Total recettes section d'investissement	660 607.18 €
13	Subventions d'investissements	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 968.00 €
204	Subventions d'équipement versées	12 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	86 405.72 €
23	Immobilisations en cours	
040	Opérations ordre transfert entre sections	573 800.53 €
	Total Dépenses section d'investissement	691 174.25 €
	Déficit section d'investissement	- 30 567.07 €

La section investissement présente un déficit de – 30 567.07 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De prendre acte des éléments présentés ci-dessus ;
- ✚ De constater l'excédent de la section de fonctionnement (867 678.26 €) ;
- ✚ De constater le déficit de la section d'investissement (-30 567.07 €) ;
- ✚ De constater la conformité du compte administratif avec le compte de gestion pour l'exercice 2024 ;
- ✚ D'arrêter le compte administratif tel que présenté.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13 dont 1 pouvoir
 Nombre de voix contre : 0
 Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
 PUBLIEE LE

Le Président de séance, *Thierry GUYOT*

